

27 décembre 2011

L'ARS Poitou-Charentes informe

Implants mammaires PIP : recommandations de prise en charge et modalités pratiques

Xavier Bertrand, Ministre du travail de l'emploi et de la santé, et Nora Berra, Secrétaire d'Etat chargée de la santé, ont saisi le 7 décembre 2011 les agences sanitaires afin de recueillir leur expertise sur les signalements d'effets indésirables chez les femmes porteuses de prothèses PIP.

A titre préventif et sans caractère d'urgence, ils souhaitent que l'explantation des prothèses, même sans signe clinique de détérioration de l'implant, soit proposée aux femmes concernées.

A cet effet, ci-dessous, les informations complémentaires :

- numéro vert **0800 636 636** ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h pour répondre aux interrogations du public
- un numéro régional **05 49 06 70 25** (Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes) accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h pour répondre aux patientes porteuses d'implants mammaires qui auraient des difficultés dans leur parcours de soins. **Ce numéro sera opérationnel à compter du 3 janvier 2012.**
- le communiqué de presse du ministère de la santé et l'avis d'experts coordonné par l'Institut national du cancer sur la conduite à tenir pour les femmes porteuses de prothèses mammaires PIP. <http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Implants-protheses-mammaires-P.127492.0.html>
- le question-réponse de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) sur les recommandations de prise en charge et modalités pratiques http://www.afssaps.fr/content/download/37727/495962/version/3/file/Q_R+Femmes-pip_decembre2011.pdf
- la **liste d'établissements de santé de Poitou-Charentes** pouvant recevoir les femmes porteuses de prothèses PIP (en téléchargement dans le cadre à droite).